

# CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Distribution de : **MARCHASTEL**  
 Maître d'ouvrage : **MAIRIE MARCHASTEL**

Mende, le jeudi 1 octobre 2015  
 Page 1/1

	Terrain			Laboratoire											
	Chlore total mg/L Cl2	Chlore libre mg/L Cl2	Temp. de l'eau °C	Esché- richia coli n/100mL	Entéro- coques n/100mL	Flora à 22°C n/mL	Flora à 37°C n/mL	pH	Conduc- tivité µS/cm	Dureté °F	Turbi- dité NFU	Nitrates mg/L	Nitrites mg/L	Amo- nium mg/L	Plomb µg/l
Lieu de prélèvement															
CAPTAGE FONT ROUGE BAC DE PRISE	<0.02		7.3	0	0	<1	<1	8.1	93	3.9	<0.2	2.1	<0.03	<0.05	
MARCHASTEL HABITATION PARTICULIERE	<0.02		14.3	0	0	51	4	8.2	95		<0.2		<0.03	<0.05	<5
Limites de qualité en gras			maximum	0	0			9	1100		1	50	0,1	0,1	10
Références de qualité en italiques			minimum					6,5	200						

*Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.*

**Conclusions**  
 Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés.  
 Il faut cependant noter le caractère agressif de l'eau.

**Interprétations**  
 Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

**Préconisations**  
 Un nettoyage, une désinfection et un ringage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R.1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code).  
 Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment.  
 En l'absence de traitement de reminéralisation et compte tenu du caractère agressif de l'eau, il est impératif que les abonnés vérifient que les réseaux de leurs logements n'ont pas de tuyauterie en plomb. Si tel n'est pas le cas, les changer dès que possible. En attendant, il est recommandé de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.

Pas de plomb dans les canalisations.

Le 12 octobre 2015  
 Le Maire

Pour le délégué territorial de la Lozère,  
 l'ingénieur du génie sanitaire  
 Alban BEAUPOL

